

POLITIQUE FORESTIERE ET EVOLUTION DE L'ELEVAGE : ASPECTS HISTORIQUES

EVOLUTION DE L'ELEVAGE CAPRIN EN PROVENCE  
DU XIX<sup>e</sup> SIECLE A NOS JOURS

A. PIACERE

Le troupeau caprin a diminué, au cours du siècle écoulé, suivant un rythme assez comparable dans tous les départements de la région (Alpes de Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84) (figure 1). Mais l'hétérogénéité géographique et agricole de la zone nous a incité à poursuivre une étude encore plus détaillée pour le département où l'élevage caprin était et reste le plus important : les Alpes de Haute-Provence (anciennes Basses-Alpes).

Nous avons donc suivi l'évolution de l'effectif des chèvres pour chaque arrondissement de ce département, et nous avons obtenu alors des courbes d'allures très variées (figure 2). Dans 2 des 5 arrondissements (ceux de Barcelonnette et Castellane), on constate une diminution du troupeau dès 1837 (date de la première enquête agricole exhaustive par commune) alors que dans les régions de Forcalquier, Digne et Sisteron la décroissance n'est sensible qu'après 1920. Cela s'explique par l'évolution différente des systèmes de production dans chaque petite région.

Dans les Basses-Alpes, au début du XIXe siècle, la chèvre est un élément d'un système de polyculture-élevage dont l'objectif premier est de satisfaire les besoins familiaux. Son rôle est alors de pourvoir la famille en laitages et de produire du fumier pour l'entretien des terres assolées, ce qui lui donne une grande valeur, surtout chez les paysans pauvres qui n'ont pas d'autre cheptel. Les chèvres pâturent le plus souvent les terrains communaux. Comme elles se nourrissent plus volontiers de feuillages que les moutons, les bergers les sortent préférentiellement dans les bois. L'hiver, le peu de foin disponible étant réservé aux bêtes de somme, on va chercher pour les autres animaux des feuillages en forêt. Ainsi les chèvres vivent surtout de la forêt. Autrefois, durant les périodes de forte densité démographique, la forêt des Basses-Alpes a été l'objet de fortes pressions de la part des ruraux. Ils l'ont défrichée pour y faire des champs temporaires (essartage) et y ont envoyé pâturer leurs troupeaux, au-delà parfois de ses capacités de régénération. A certains endroits la régression des bois fut très importante, laissant de grandes étendues de sol à nu, jusqu'à induire des phénomènes d'érosion et d'inondation catastrophiques. Aussi les responsables politiques, tantôt au niveau communal, tantôt à un échelon supérieur (préfectoral, royal, impérial...) ont-ils pris périodiquement des mesures de protection des forêts consistant en l'interdiction des essartages et une stricte limitation du pâturage, en particulier celui des chèvres qui attaquent directement les arbres. Les Archives Départementales de Digne conservent la trace d'un tel décret préfectoral (1) daté de 1801 qui limite strictement le nombre de chèvres à une par famille. Cette mesure a soulevé un tollé dans les campagnes et les maires de presque tous les villages ont adressé au Préfet des protestations et des demandes de dérogation avec des arguments tels que ceux-ci : "La plupart des habitants n'ont pas d'autres ressources pour l'engrais de leurs terres et leur subsistance ; il est impossible de les prohiber sous peine que les gens meurent ou déguerpissent". Finalement l'administration a reculé. Des commissions d'enquête ont été désignées pour se rendre dans les villages et décider au cas par cas, suivant les ressources communales en parcours et forêt, du nombre de chèvres qui pouvait être toléré. Ceci a donné lieu en 1818 à la publication d'un nouvel arrêté préfectoral mentionnant le nombre de chèvres autorisé pour chaque village du département. Le nombre accordé à chaque arrondissement a donc été reporté sur la figure 2 au début de chaque courbe.

On remarque qu'en 1837 on trouve, dans tous les arrondissements sauf un, moins de chèvres que le nombre autorisé précédemment. Faut-il interpréter ceci par une sous-évaluation volontaire de chaque conseil municipal pour ne pas encourir les foudres de l'administration, ou bien par une action efficace de sur-

(1) cote M 13 art 33

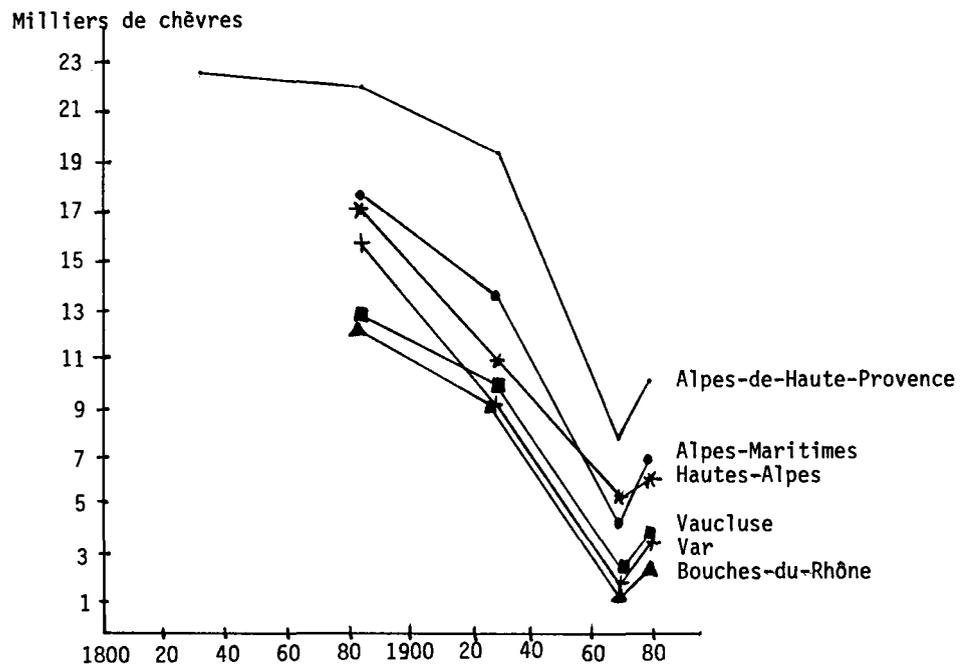
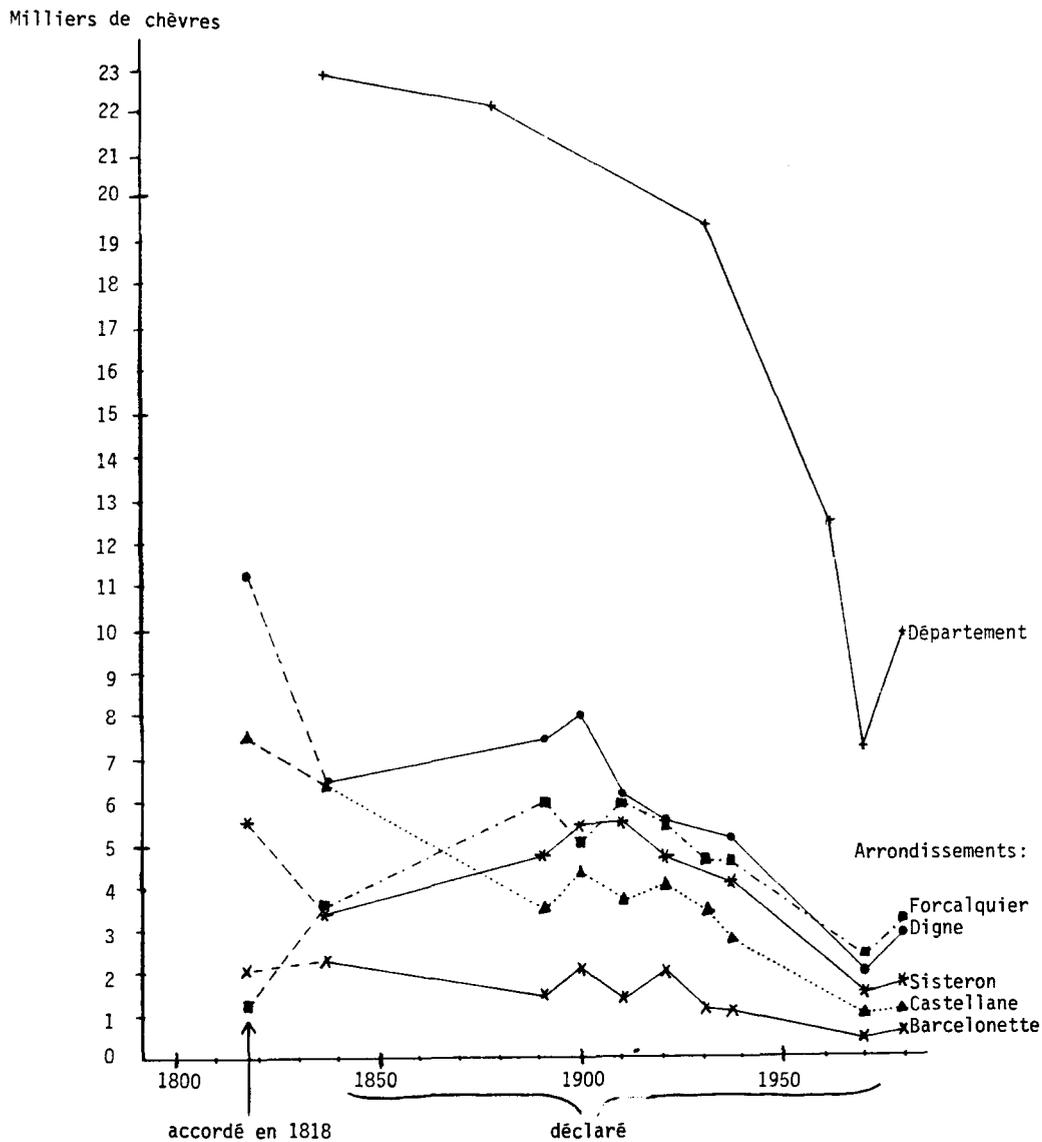


Figure 1 - Evolution du nombre de chèvres dans les départements provençaux  
(source : RGA)

Figure 2 - Nombres de chèvres dans les Basses-Alpes : accordés par les autorités en 1818 et déclarés par les conseils municipaux et les éleveurs de 1837 à 1979 (d'après les Archives Départementales de Digne)



La courbe départementale ne provient pas de la sommation des courbes par arrondissement mais de chiffres globaux correspondant à d'autres dates et cités dans des documents différents.

Les courbes par arrondissement proviennent pour la plupart d'une sommation du nombre de chèvres déclaré lors des enquêtes communales par les agriculteurs sous l'autorité du maire.

veillance des gardes forestiers qui, à force de procès-verbaux et de confiscations, ont fini par dissuader les paysans d'utiliser les bois à des fins pastorales et les ont obligés à réduire leur cheptel ? Ces deux raisons ont dû jouer suivant les rapports de force locaux. Mais à partir de 1890 les chiffres déclarés par les conseils municipaux sont sans doute plus dignes de foi : une bonne partie de la population rurale a déjà quitté le département, ce qui a réduit la pression foncière pour ceux qui restent ; de ce fait la forêt est mieux respectée, les altercations avec les services forestiers sont devenues plus rares, et les chèvres ne suscitent plus des conflits majeurs. Par ailleurs, on voit que les paysans n'y attachent pas le même intérêt partout ; ceci doit être mis en relation avec les orientations différentes qui se font jour petit à petit au niveau micro-régional.

Les arrondissements de Barcelonnette et Castellane, situés à l'est du département, sont des zones plus montagneuses que les autres (il s'agit respectivement des massifs de l'Ubaye et du Haut Verdon). L'élevage bovin, déjà plus important qu'ailleurs en 1837, s'y développe et la chèvre est remplacée par la vache laitière. Au contraire, dans les arrondissements de Digne, Forcalquier et Sisteron, d'altitude moins élevée, de climat et de végétation plus méditerranéens, l'orientation se fait vers l'élevage ovin à laine puis à viande avec un élevage caprin associé fournissant toujours le lait à la famille. L'augmentation du nombre de chèvres que l'on constate dans ces arrondissements malgré la diminution de population (dès 1830 dans les Basses-Alpes) prouve que les paysans, ayant des disponibilités foncières plus grandes qu'auparavant, augmentent leur cheptel domestique pour améliorer d'abord leur alimentation (c'est à cause d'une crise de subsistance due à la surpopulation que cette région a connu un exode rural plus précoce que le reste de la France). A ce phénomène s'en superpose un autre dans la région de Forcalquier : c'est le seul endroit où la chèvre a dépassé pendant un temps son rôle domestique du fait de la commercialisation d'un fromage, "le banon", qui avait une notoriété régionale.

Au XXe siècle, l'élevage de chèvre régresse partout. La fabrication du banon décline, le développement des échanges réduit l'intérêt d'une production de lait domestique ; la chèvre sera supprimée au fur et à mesure que les exploitations se spécialiseront davantage dans les productions végétales. Après la deuxième guerre mondiale la chèvre n'est plus présente que dans les exploitations axées sur l'élevage ovin, c'est-à-dire toujours dans la zone Digne - Sisteron - nord Forcalquier. Le développement récent de l'élevage caprin (depuis 1970) est un fait original lié à l'émergence d'un nouveau système de production plus ou moins spécialisé dans la production caprine avec transformation fermière et vente directe du fromage, beaucoup moins lié qu'autrefois à l'utilisation des parcours.

Ainsi en un siècle et demi, le cheptel caprin des Alpes de Haute-Provence a été amputé des deux tiers de ses effectifs, et du fait du changement intervenu dans le mode de conduite des animaux, il ne consomme plus que marginalement la végétation des landes et des forêts.

Agnès PIACERE  
INRA  
Station d'Amélioration Génétique des Animaux  
Toulouse